

Richesse et diversité des mots, des textes et des approches du paysage en Europe



8^{ème} CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE
SUR LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE
19 mars 2015

Jean-François SEGUIN

- 1- Le paysage dans les langues**
- 2 - Le paysage dans les textes**
- 3 - Les approches du paysage**



1- Le paysage dans les langues



Une centaine de langues officiellement parlées, près de 120 mots pour nommer le paysage.

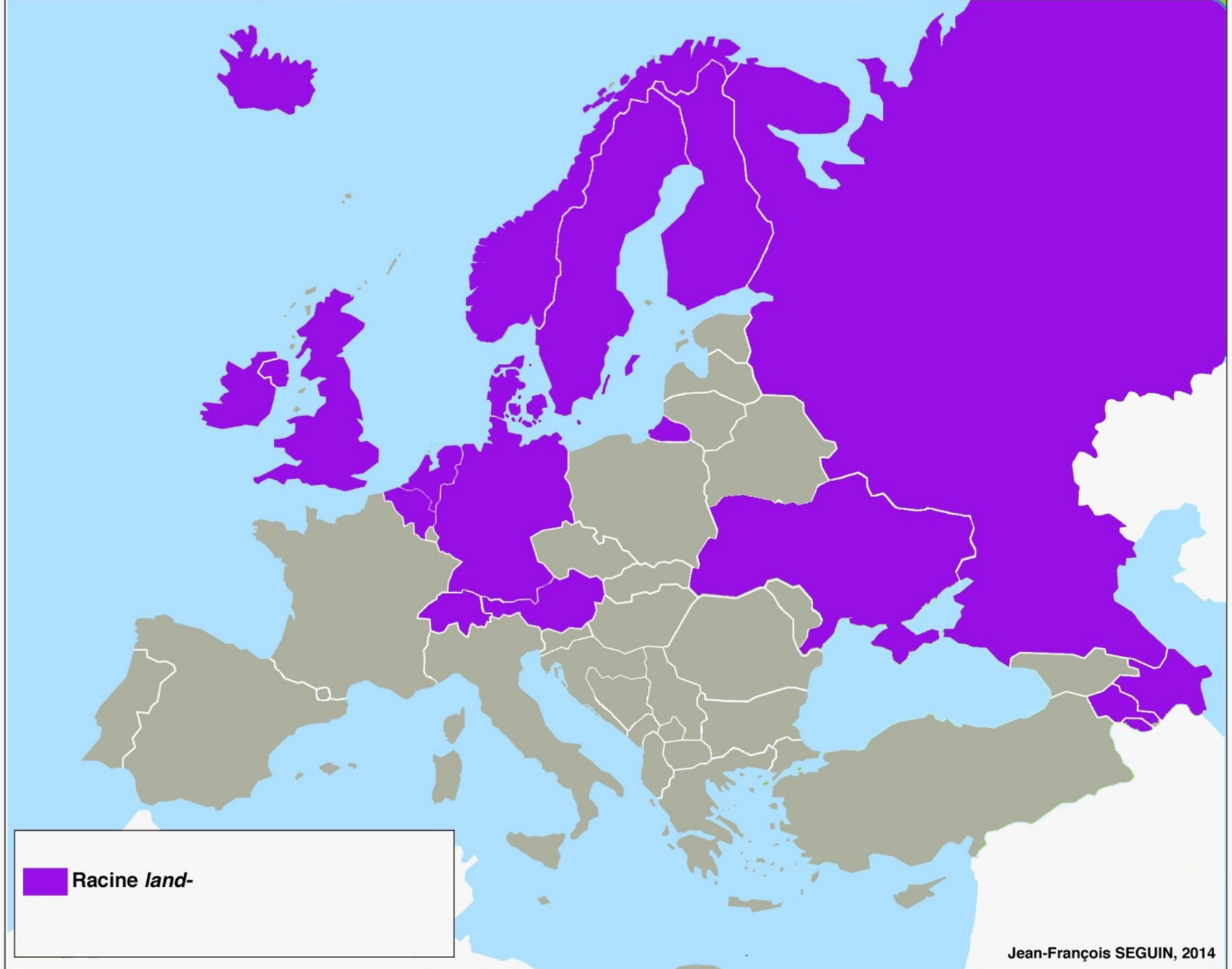
Une tour de Babel ?



partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations

Landschap, Landshaft, Landscape, Landsaft, Landskab, Landslag,
landşaft ...

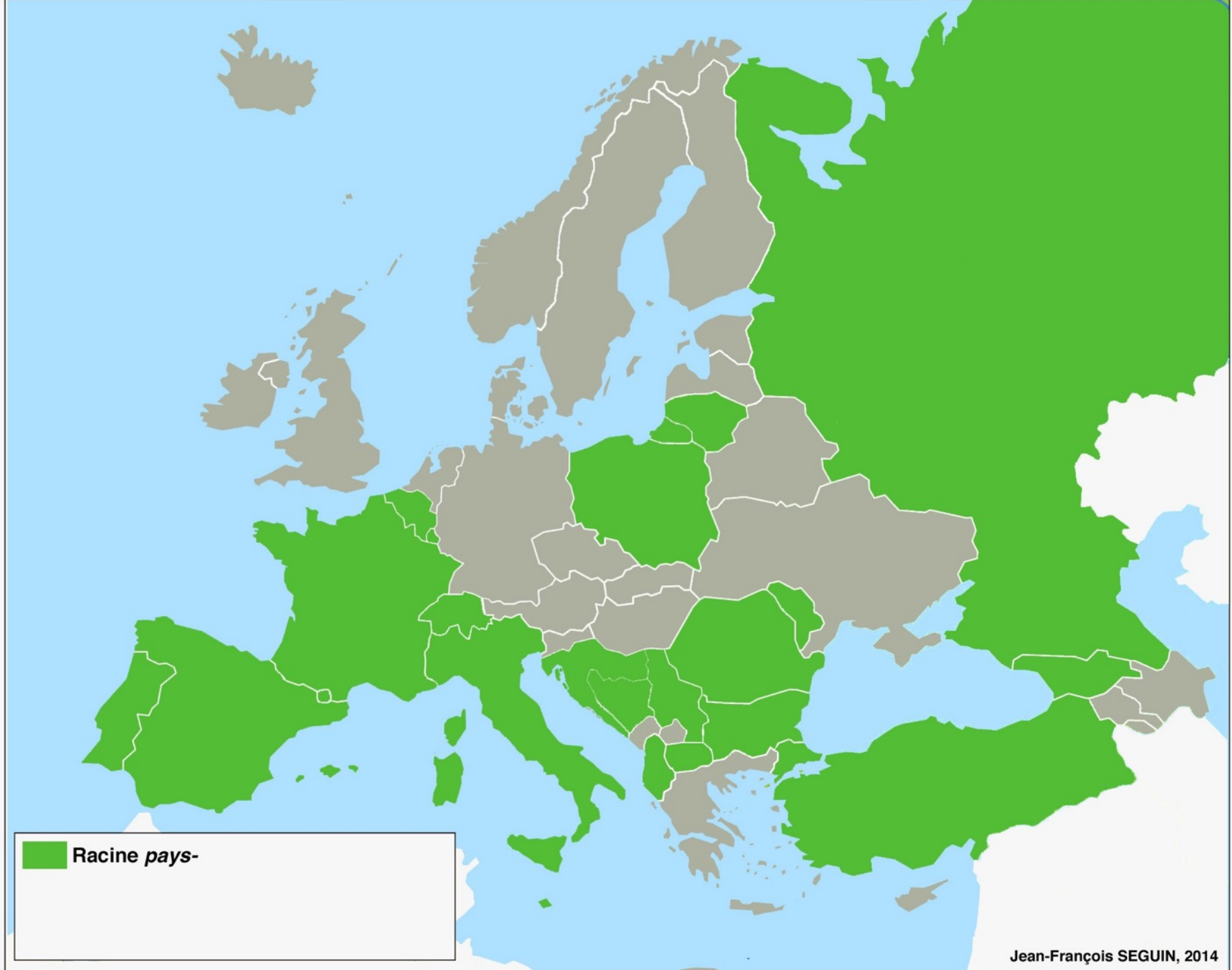




Racine land-

Paysage, Peizazh, Paisaia, Paisatge, Paisaje, Pejzaj, Peizazas,
Paisagem, Peyzaj, Paesaggio ...

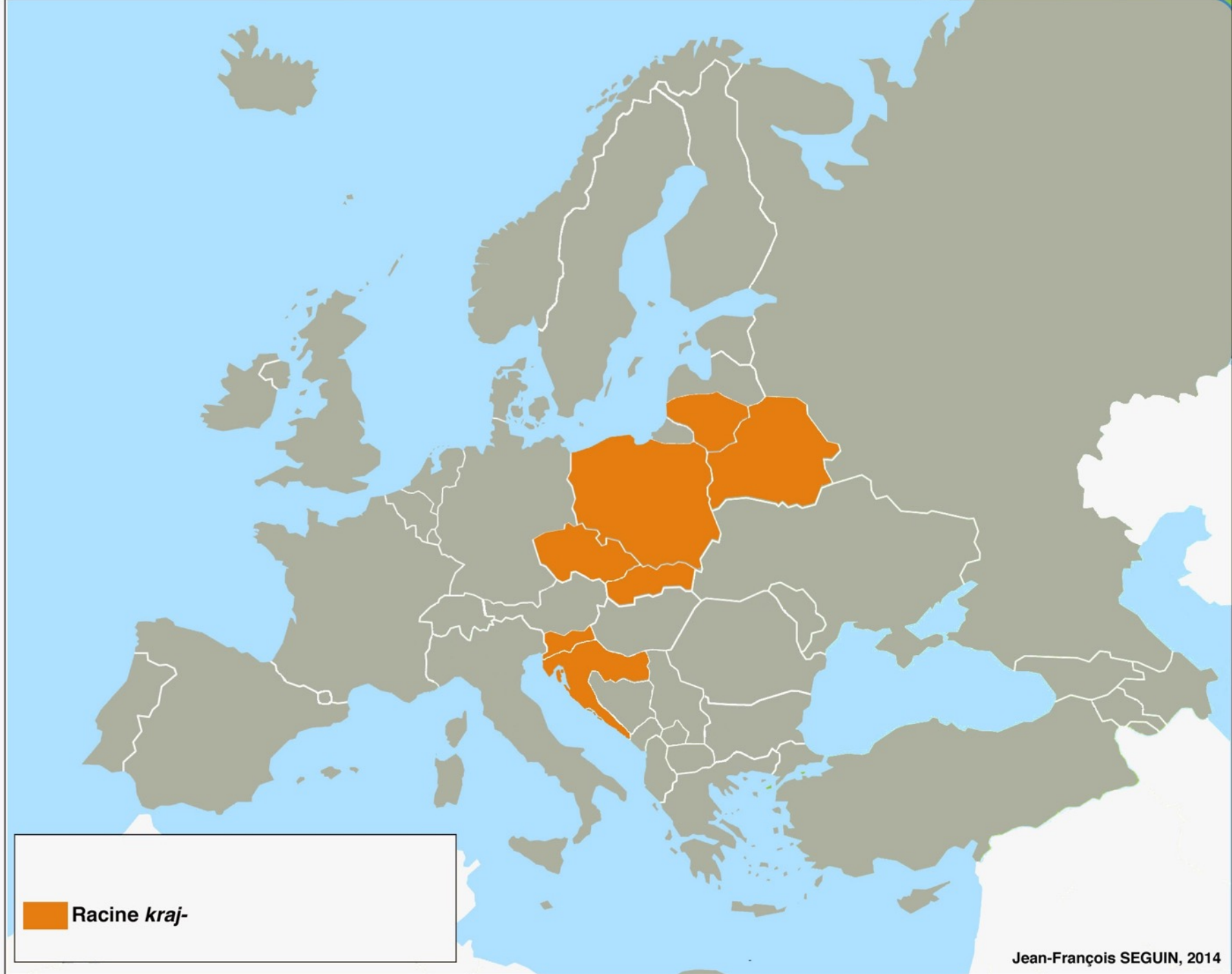





 **Racine pays-**

Krajina, krajobraz, Krajolik, Krastovaizdis, Kraévid ...

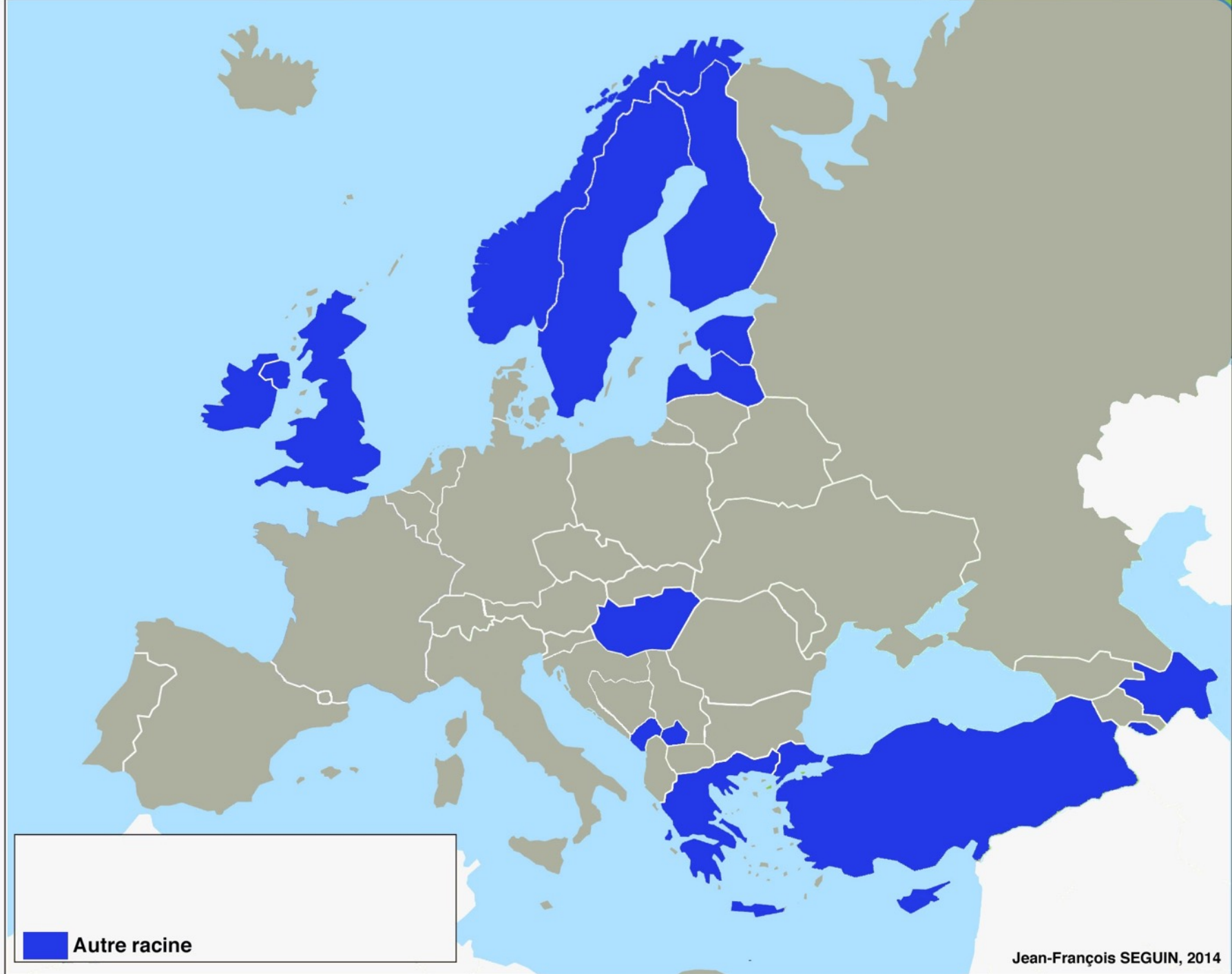




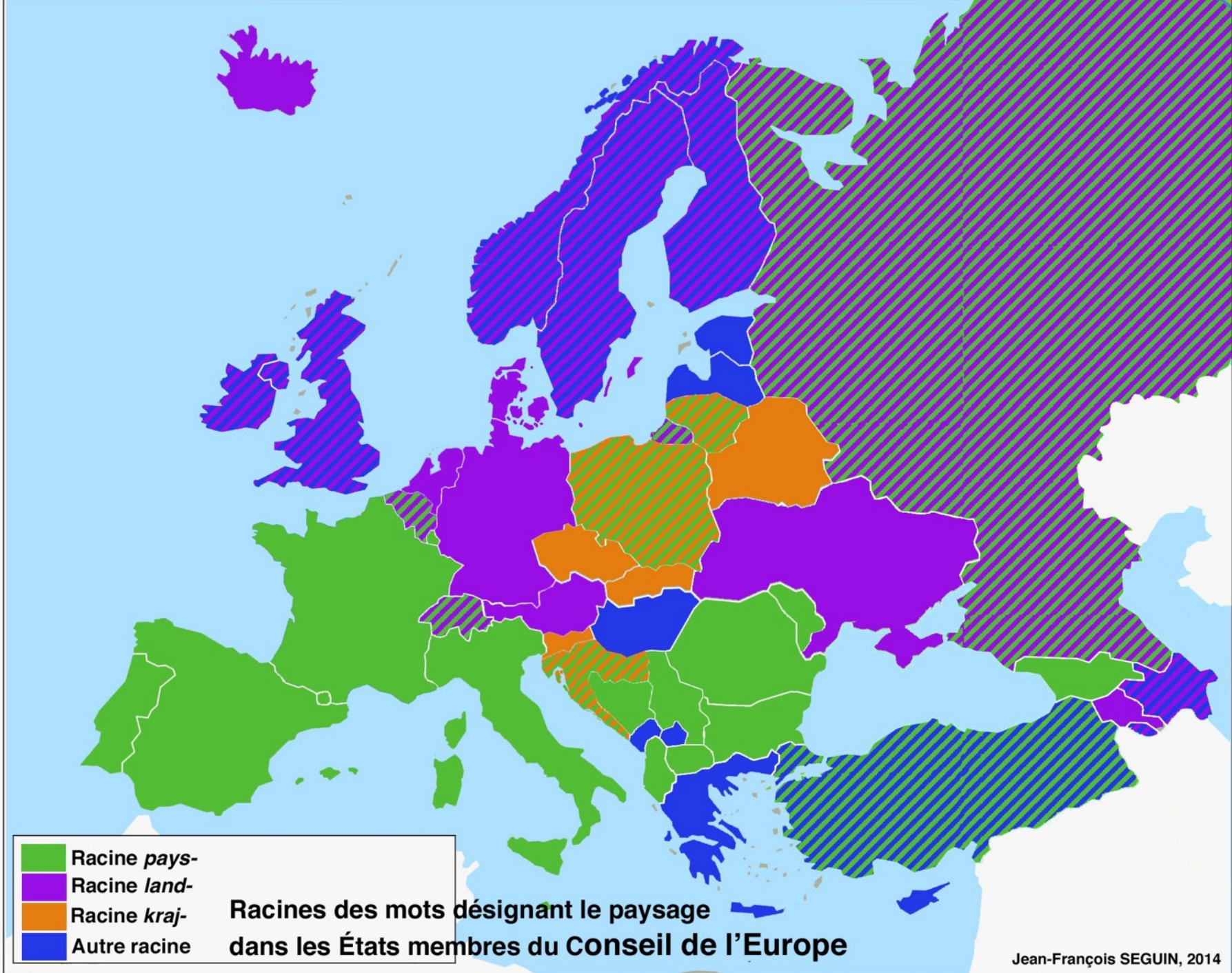
 Racine kraj

Maeziou, Alentou, Maastik, Maisema, Manzara, Tirwedd, Topio,
Tájkép, Tírdhreach, Ainava, Scenerie ...





Autre racine



- Racine *pays-*
- Racine *land-*
- Racine *kraj-*
- Autre racine

**Racines des mots désignant le paysage
dans les États membres du Conseil de l'Europe**

L'aménagement du territoire

(une promesse du pays de Cocagne)



Le spectacle de la campagne

(un pittoresque bucolique)



Un désir de nature

(un pittoresque écologique)



Le cadre de vie (une utopie sociale)



**Les piliers du Conseil de l'Europe :
Droits humains, Démocratie, État de droit**

2 - Le paysage dans les textes internationaux



Recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres concernant la fiche d'identification et d'évaluation des paysages naturels en vue de leur protection (1979)

«paysage naturel et proche de l'état naturel : le milieu naturel, comprenant l'ensemble du milieu physique (climat, sol, eau), les biocénoses (flore, végétation, faune) le tout plus ou moins modelé par l'homme et par les facteurs socioéconomiques du présent et du passé.»



La Directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (Article 3)

« L'évaluation des incidences sur l'environnement identifie, décrit et évalue de manière appropriée [...] les effets directs et indirects d'un projet sur les facteurs suivants :

- l'homme, la faune et la flore,*
- le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage,*
- l'interaction entre les facteurs visés aux premier et deuxième tirets,*
- les biens matériels et le patrimoine culturel. »*



Directive concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore (1992)

« encourager, dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement, la gestion des éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages. »



Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO (1972)

Les « paysages culturels » ... représentent les « ouvrages combinés de la nature et de l'homme. »



Protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien des paysages (1994)

« Assurer la protection, la gestion et si nécessaire, la restauration de la nature et des paysages de telle manière que [...] la diversité, l'originalité et la beauté des paysages naturels et ruraux dans leur ensemble soient garantis durablement. »



La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus, 1998)

éléments de l'environnement : « l'air et l'atmosphère, l'eau, le sol, les terres, le paysage et les sites naturels, la diversité biologique et ses composantes, y compris les organismes génétiquement modifiés, et l'interaction entre ces éléments. »



Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (2003)

« grande importance écologique des écosystèmes de montagne des Carpates, tels que les prairies naturelles et semi-naturelles, en tant qu'éléments de réseaux écologiques, de paysages et de l'utilisation traditionnelle des sols. »



Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

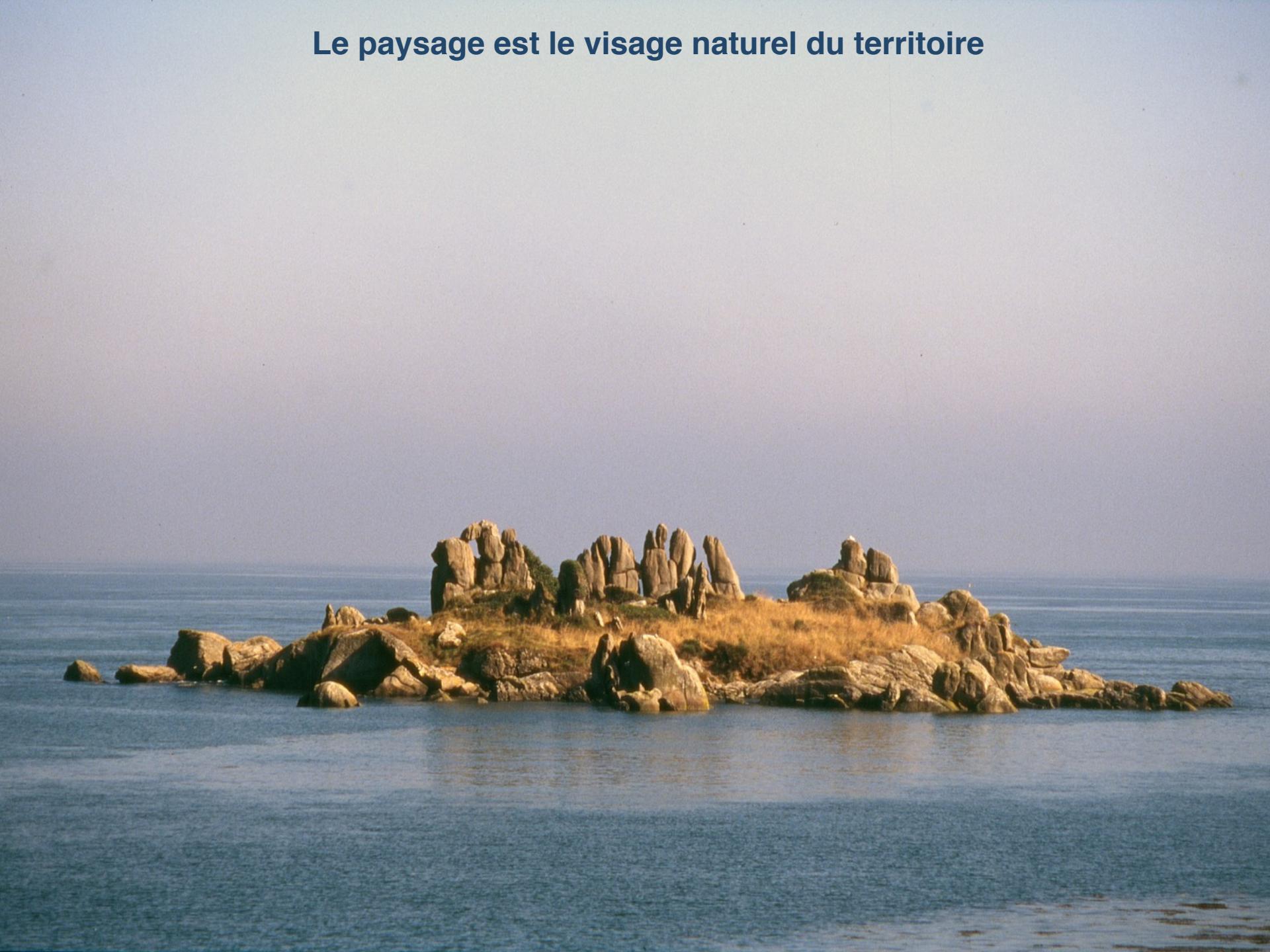
« partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »



Le paysage est le visage esthétique du territoire.



Le paysage est le visage naturel du territoire



Le paysage est le cadre de vie des populations



3 - Les approches du paysage



Chaque Partie s'engage :

à identifier ses propres paysages ...

à en suivre les transformations ;

à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.



***Pour identifier, caractériser et qualifier les paysages,
3 principaux types d'approches en Europe :***

***les approches « sensibles »,
les approches « élémentaires »,
les approches « structuralistes ».***



Les approches « sensibles »

En France, c'est à l'occasion du lancement des OREAM (Organisations d'Études d'Aménagement des Aires Métropolitaines) par la DATAR à la fin des années 60 que les paysagistes conceptualisent une « approche sensible ».

Cette approche permet, selon ses promoteurs, d'unifier les pratiques des paysagistes depuis la conception des parcs et jardins jusqu'à l'aménagement du « Grand paysage ».

« Ce serait la démarche qui serait sensible, notamment dans la traduction de ce que le praticien ressent d'un paysage et qui lui permet de le caractériser en termes d'ambiances paysagères, de lui conférer une identité » Yves LUGINBÜHL.



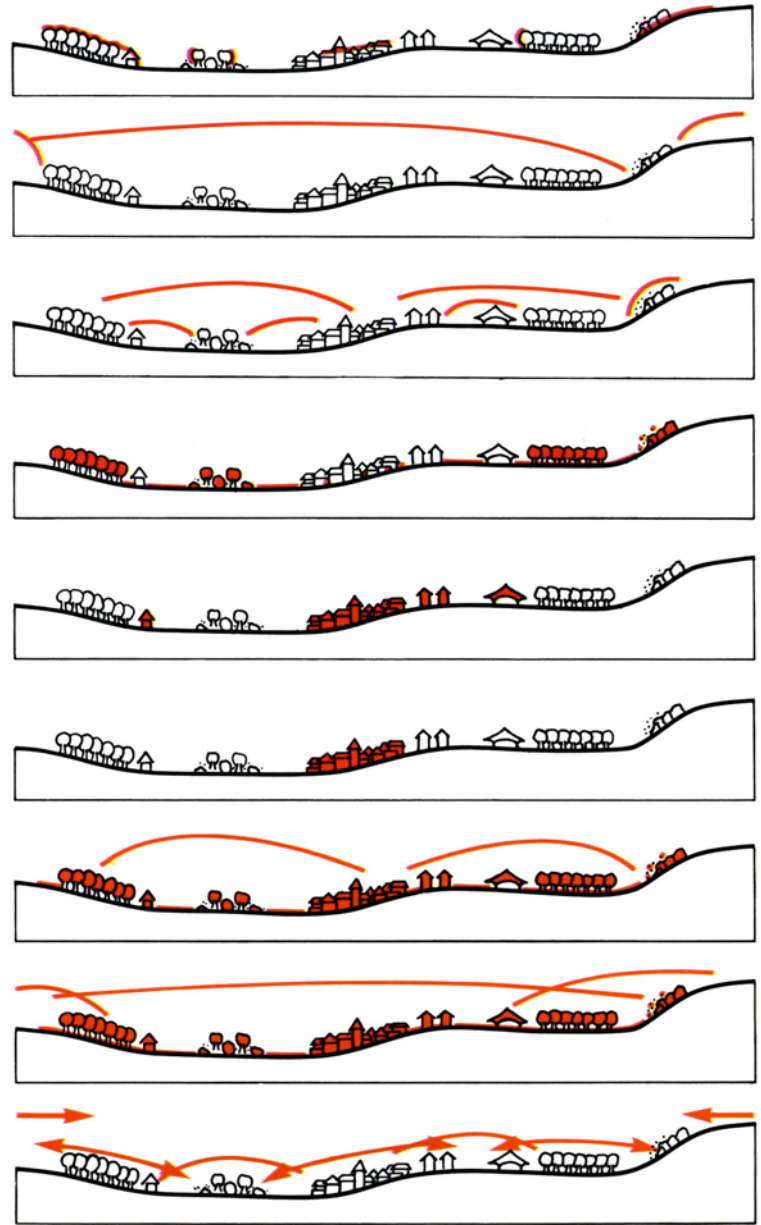
L'approche « sensible »
se traduit d'abord
par une approche visuelle.

- 1 Les limites d'espaces
- 2 L'espace global
- 3 Les sous-espaces

- 4 L'occupation du sol végétale
- 5 L'occupation du sol bâtie
- 6 L'organisation des villages

l'organisation intérieure — 7 Les unités de paysage

- 8 L'appréhension cinétique globale
- 9 La perception des unités de paysage



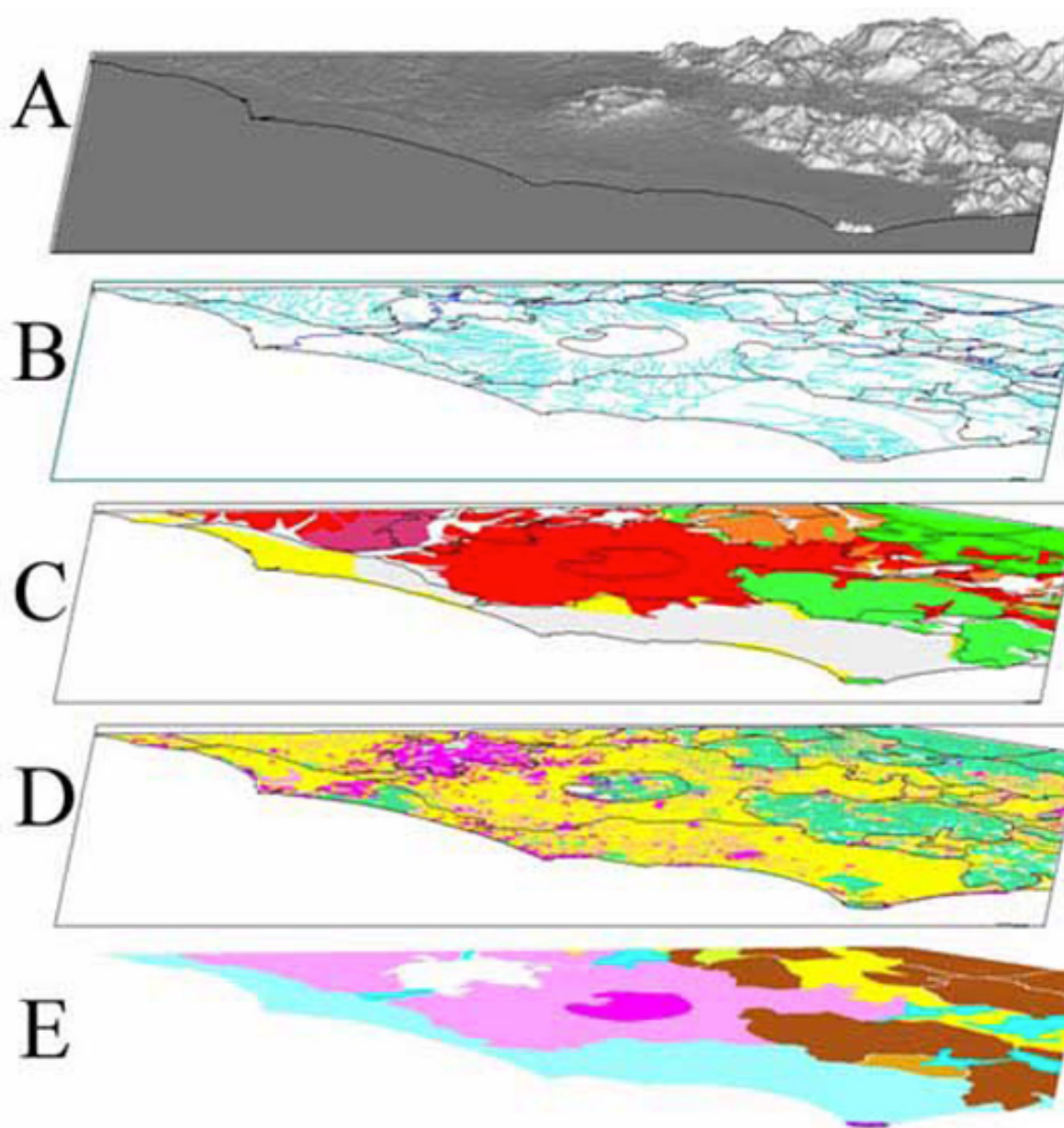
In : Le paysage rural et régional
contribution à la méthodologie
des études d'aménagement
La Documentation française, 1975

APPROCHES VISUELLES
appréhension des espaces de la vallée de l'Eaubbone

Les approches « élémentaires »

A la fin des années 80 et au début des années 90. En Angleterre, la Countryside Commission a développé des lignes directrices pour un « *Landscape Character Assessment* » (LCA) et un « *Historic Landscape Characterisation* » (HLC).





Example of the synthetic approach followed in the recognition of landscape types and units in the area surrounding Rome.

- A) shaded relief from the DEM (250m cell)
- B) Hydrography;
- C) Lithology;
- D) Land Cover (about 10 classes);
- E) Landscape Units.

Le « caractère du paysage » repose sur une **stratification des études des éléments** de la géologie, la géomorphologie, l'hydrographie, les sols, la végétation, l'utilisation du sol et les établissements humains.

Chaque « strate » est réalisée par la discipline scientifique correspondant aux éléments étudiés.

Les approches « structuralistes »

Cette approche est un héritage de l'analyse spatiale des géographes.

Elle apparaît en France au début des années 90 avec le vote de la loi « paysages » qui introduit les termes « unité paysagère », « structure paysagère », et « éléments de paysage ».

En 1994, publication d'une « *Méthode pour des Atlas de paysages* » (Yves Luginbühl, Jean-Claude Bontron, Zsuzsa Cros)



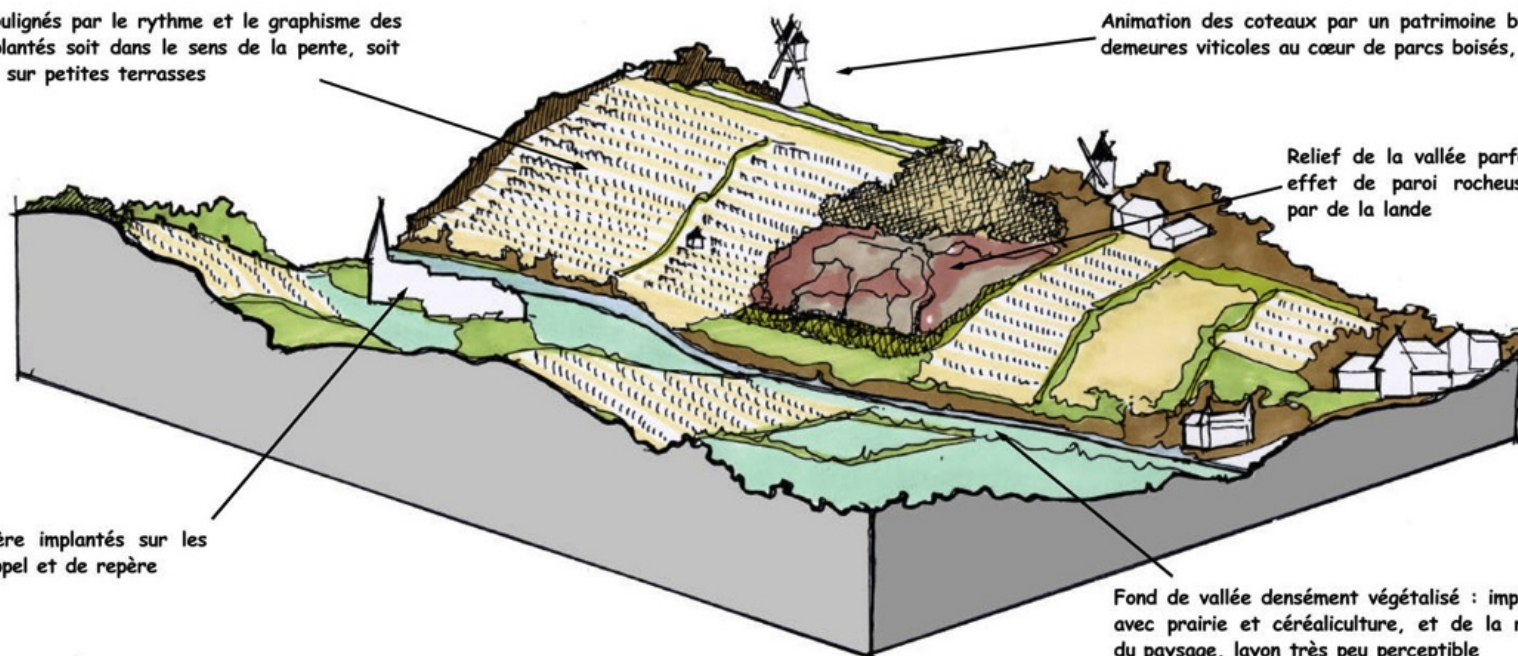
Coteaux viticoles soulignés par le rythme et le graphisme des rangs de vignes implantés soit dans le sens de la pente, soit perpendiculairement sur petites terrasses

Animation des coteaux par un patrimoine bâti remarquable : demeures viticoles au cœur de parcs boisés, moulins ...

Relief de la vallée parfois prononcé avec effet de paroi rocheuse et colonisation par de la lande

Villages de caractère implantés sur les coteaux, points d'appel et de repère

Fond de vallée densément végétalisé : importance du bocage, avec prairie et céréaliculture, et de la ripisylve, fermeture du paysage, layon très peu perceptible



Atlas des paysages de Maine-et-Loire - 2003

Les **structures paysagères** correspondent à l'organisation des éléments de paysage sur le territoire considéré.

Elles expriment les **interrelations**, matérielles ou immatérielles, qui lient ces éléments entre eux et/ou à leur perception par les populations.

Elles résultent de l'**interaction** entre la structure biophysique et la structure sociale d'un territoire.

Elles constituent les **traits caractéristiques** d'un paysage.

La Convention européenne du paysage n'est pas normative car le paysage est l'expression de la richesse et de la diversité du patrimoine commun des Européens.



Merci de votre attention

